

Maintien et Actualisation des Compétences du formateur

Sauveteur Secouriste du Travail

Durée :

Au minimum 21 heures répartie sur 3 jours.

Effectif :

De 6 à 12 participants maximums pour un formateur de formateur SST.

Public :

Tout public

Pré-requis :

La première formation continue doit avoir lieu au plus tard dans les 36 mois. Le formateur devra avoir préparé, en amont, une présentation d'une action de formation de SST, qu'il aura mis en place dans le cadre de son activité de formateur.

Objectifs :

Être capable de conduire des sessions de formation et de MAC de SST et de participer à l'élaboration ou la modification du plan d'organisation des secours (formateur d'entreprise uniquement).

Moyens pédagogiques :

Exposé et documentation
Exercices cas pratique

Formateur :

Formateur de formateur SST rattaché à un organisme de formation habilité pour la formation initiale et continue de formateurs

Préambule à l'organisation de l'épreuve 1 (pré-requis) :

En début de formation maintien et actualisation des compétences, il est demandé à chaque stagiaire de présenter un projet de formation SST qu'il aura mis en œuvre dans le cadre de son activité (cf pré requis à la formation maintien et actualisation des compétences du formateur SST).

La présentation de ce dossier devra comporter au minimum les éléments suivants :

Analyse de la demande de l'entreprise et/ou de l'organisme client (constats, attentes, interlocuteurs rencontrés, intégration à une éventuelle démarche prévention, ...), caractéristiques du public de formateurs formés (secteurs d'activités concernés, nombre de formateurs formés, ...), lieu, dates, etc.

Il devra également être capable de faire une analyse de son activité à partir des informations qu'il aura obtenues de la satisfaction du (des) client(s) et des stagiaires formés.

Cette présentation orale de type « tour de table » servira de base de travail au déroulement de la session qui permettra au formateur de formateurs d'apporter des compléments et/ou de nouvelles compétences aux formateurs à partir de situations vécues.

Elle servira également à l'organisation de la 1ère épreuve certificative.

Formation

Retour d'expérience lors de formations SST

Actualisation des connaissances :

- La réglementation
- Le contenu du programme SST,
- L'évaluation des SST,
- Les procédures administratives.

Aspects pédagogiques :

- La pédagogie spécifique à l'enseignement du SST,
- Les situations d'accident du travail simulées,
- Les outils pédagogiques,
- Utilisation des outils pédagogiques

Révisions du référentiel technique

Développement de compétence



Maintien et Actualisation des Compétences du formateur

Sauveteur Secouriste du Travail

Tests d'aptitude

Durée de l'épreuve : 15 minutes (soit 3h pour 12 candidats).

Évaluation

En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires.

Compte tenu de la durée des sessions de maintien et actualisation des compétences (MAC), bien que les compétences du formateur SST soient de nouveau validées lors de ces journées, nous proposons une forme simplifiée de l'épreuve certificative.

Elle se compose de 2 épreuves certificatives consécutives, organisées à l'issue de la formation, sur un temps alloué de 15 minutes maximum.

La 1ère épreuve certificative est définie comme suit :

A partir de l'action de formation présentée en amont par le candidat, celui-ci, lors d'une restitution orale d'une durée de 5 minutes, complètera sa présentation d'éléments manquants, le cas échéant, abordés lors de la session.

La 2ème épreuve certificative est définie comme suit :

Elle est constituée d'une présentation orale, par le candidat, d'une séquence de formation tirée de son expérience de formateur SST, et préparée sur le temps de formation.

Pour cela le formateur SST aura préparé 2 séquences de formation (une séquence par domaine de compétences du SST) qu'il soumettra au formateur de formateurs. Ce dernier choisira la séquence que devra présenter le candidat sur l'épreuve n°2.

La présentation de la séquence doit permettre au formateur d'explicitier les compétences C4 et C6 attendues (compétence visée par la séquence, objectifs pédagogiques définis, méthode pédagogique utilisée et justification, outils pédagogiques, modalités et indicateurs d'évaluation choisis, ...)

Elle aura une durée maximale de 10 minutes par stagiaire.